

Report décret chirurgie

La publication des décrets relatifs aux conditions techniques de fonctionnement des activités de médecine et de chirurgie est reportée. Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la Santé et des Sports, mettra en place une Mission d'accompagnement de la réorganisation de l'offre de soins dans les territoires de santé dès la rentrée.

La publication des décrets relatifs aux conditions techniques de fonctionnement des activités de médecine et de chirurgie est reportée. Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la Santé et des Sports, a décidé de se donner du temps sur ce sujet éminemment sensible, et de reporter sine die la publication de ces décrets.

Il a été jugé nécessaire de réexpliquer aux acteurs de santé les principes de la réforme. Outre le fait que la mise en œuvre de cette réforme au cours de l'été ait pu être critiquée, la Ministre a souhaité la conduite d'une campagne d'explication en direction des élus locaux.

A cette fin une « **Mission d'accompagnement de la réorganisation de l'offre de soins dans les territoires de santé** » sera mise en place.

Les objectifs de la mission seront de

- réexpliquer les mesures prévues par les décrets
- explorer les pistes de reconversion des services chirurgicaux
- définir des nouveaux projets d'établissement en incitant au développement des coopérations et en créant des filières de prise en charge au niveau des territoires.

Ces travaux seront réalisés avec l'ensemble des parties prenantes, sur le fond des dossiers et **avec une étude individualisée de chaque situation.**

Il s'agit de montrer aux élus que les opérations de reconversion ne sont pas synonymes de « fermeture d'hôpital » !

L'hôpital public est au cœur de notre système de santé. La Ministre entend conforter la position de chaque hôpital en renforçant ses missions de proximité, en l'adaptant aux nouveaux enjeux sanitaires liés au vieillissement de la population, à la démographie médicale (sujets bien connus en Auvergne) et surtout en s'appuyant sur les professionnels.

L'objectif est d'éviter une recomposition brutale, non anticipée, de l'offre de soins, au gré des départs en retraite des médecins.

La « Mission d'accompagnement de la réorganisation de l'offre de soins dans les territoires de santé » interviendra en collaboration étroite avec l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne. Elle sera mise en place par la ministre de la Santé et des Sports dès la rentrée et elle aura vocation à intervenir rapidement dans les jours qui suivent.